

ATTESTATION PROVISOIRE

46737

OFFICE DU BACCALAUREAT



Le Directeur de l'Office du Baccalauréat, soussigné, certifie que :

Monsieur Alioune Badara KASSE

Né le 09 Février 1990 à DAKAR (SENEGAL)

a obtenu le certificat d'aptitude au grade de

BACHELIER DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

SERIE S2, SCIENCES EXPERIMENTALES

SESSION NORMALE - ANNEE 2008

Le 08 Juillet 2008

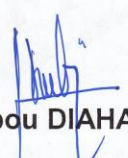
Centre de DAKAR

Jury N° 932

avec la mention **ASSEZ-BIEN**

Cachet sec
obligatoire

Fait à DAKAR, le 12 Juillet 2008


Babou DIAHAM



TRES IMPORTANT : La présente attestation est provisoire et valable pour une période de deux ans au plus. Un an après la date portée ci-dessus le titulaire devra accomplir auprès de l'Office du Baccalauréat les démarches nécessaires en vue de l'établissement du diplôme définitif, qui ne sera délivré qu'à l'impétrant (e) en personne, contre remise de la présente attestation provisoire et éventuellement paiement des frais d'envoi.

En aucun cas, il ne peut être délivré de duplicata ni de l'attestation ni de diplôme. Il est recommandé de faire établir de l'un comme de l'autre des copies ou photocopies qui doivent être certifiées conforme à l'original par le Maire ou par le Commissariat de Police.



KASA - 193Q12 - 238Q12 - 4Q1232 - 612382 CLE : 4148111/41471

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace Européen de l'Enseignement supérieur ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ALIOUNE KASSE, né le 9 février 1990 à DAKAR (SENEGAL), en vue de son inscription au Diplôme Universitaire de Technologie, spécialité RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le **DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE**, spécialité RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS,

est délivré à **M. ALIOUNE KASSE**
au titre de l'année universitaire 2009-2010.

Fait à Toulouse, le 6 décembre 2010

Le titulaire

Le Président

La Directrice de l'IUT

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

N° TOUL II

8925118

Daniel Filâtre

Laurence Redon

Olivier Dugrip

/2010200900290

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE III

MASTER

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de mastaire, notamment son article 2, alinéa 2 ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2012 relatif à l'habilitation de l'Université de Toulouse III à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ALIOUNE BADARA KASSE, né le 9 février 1990 à DAKAR (SENEGAL), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER** SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention INFORMATIQUE, spécialité INGÉNIERIE DES SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RÉSEAUX INFORMATIQUES

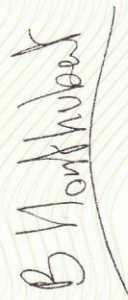
est délivré à **M. ALIOUNE BADARA KASSE**

au titre de l'année universitaire 2012-2013, et confère le **grade de master**, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à TOULOUSE, le 13 janvier 2014

Le titulaire

Le Président

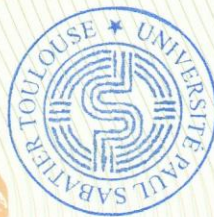


N° TOUL III

9541036

/2014201208248

Bertrand MONTHUBERT



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Hélène BERNARD

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
UNIVERSITÉ DE TOULOUSE III

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;
Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2009 relatif à l'habilitation de l'Université de Toulouse III à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. ALIOUNE BADARA KASSE, né le 9 février 1990 à DAKAR (SENEGAL), en vue de son inscription à la Licence ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de LICENCE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, Mention INFORMATIQUE,

est délivré à **M. ALIOUNE BADARA KASSE**

au titre de l'année universitaire 2010-2011

et confère le grade de Licence,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à TOULOUSE, le 10 novembre 2011

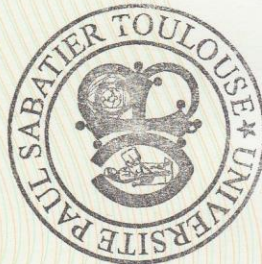
Le titulaire



N° TOUL III 7256779
2011201003272

Le Président


Gilles FOURTANIER



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités


Olivier DUGRIP